

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 10 novembre 2020 – 14h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Hémicycle²

Ordre du jour

- 1. Election des vice-présidences du Bureau de la commission (vote)**
- 2. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement – doc. 26 (2020-2021) n° 1**

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement – doc. 26 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement – doc. 26 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement – doc. 26 (2020-2021) n° 4

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg>.

² En sa réunion du 30 octobre 2020, le Bureau élargi a décidé que les réunions budgétaires se tiendront de manière hybride (présentiel et visioconférence).
Chaque groupe politique sera représenté par un.e député.e désigné.e par son/sa président.e de groupe. Un collaborateur par groupe sera admis en salle. Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole.
Les autres député.e.s participent exclusivement en visioconférence.
En ce qui concerne les ministres, les mêmes directives qu'au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sont applicables.

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 4

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
- Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Gouvernement en charge du Budget
- Rapport de la Cour des comptes
- Discussion générale

3. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

doc. 26 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

doc. 26 (2020-2021) n° 4

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 4

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
- Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Gouvernement en charge de la Fonction publique et de la Politique générale
- Discussion et examen des tableaux *partim*
- Avis (*vote*)

4. Divers

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie
Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie
MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar
MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman
DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs
PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).